

LA CHAPELLE CRONNAISE

Bulletin Municipal

N° 19

Janvier 2008



**Le lotissement des acacias s'agrandit.
Une dizaine de maisons viennent agrandir le bourg.**



**La première tranche d'enfouissement
des réseaux se termine.
Le transformateur disparaîtra dans
les semaines à venir.**



Rendez-vous les 9 et 16 mars 2008 à la mairie.

Le Mot du Maire

Une nouvelle année vient de commencer, un mandat électoral avec une année supplémentaire touche à sa fin .

Le rituel des vœux est un moment fort pour l'équipe municipale : faire part des réalisations mais aussi informer , dialoguer sur les futurs projets, féliciter les lauréats du concours des maisons et fermes fleuries et aussi remercier tous ceux qui participent à améliorer notre cadre de vie à travers la vie associative et le fleurissement .

Les réalisations 2007 :

- mise en place de la carte communale
- étude du zonage d'assainissement
- travaux de sous-bassement, et peinture à la salle des fêtes
- changement des canalisations d'eau potable suivi de l'enfouissement des réseaux EDF et TELECOM avec mise en place des lampadaires ; travaux qui ont pris quelques semaines de retard mais devraient se terminer dans les prochains jours.

Suite à ces réalisations, le projet d'aménagement du bourg devrait se poursuivre.

Les projets 2008 :

- Le Conseil Municipal a récemment décidé d'acquérir une tondeuse frontale pour remplacer notre tracteur tondeuse qui commençait à connaître quelques petits soucis.
- La remise en état de la cage d'escalier de la mairie donnant accès à la salle de réunion et au foyer des jeunes est décidée.
- La mise en place de la 3 ème tranche du lotissement des Acacias est programmée : la maîtrise d'ouvrage venant d'être confiée à l'entreprise PRAGMA

Dans quelques semaines , vous aurez à faire le choix des représentants municipaux qui seront chargés des orientations les meilleures qu'elles soient communales ou intercommunales.

J'ai décidé de mettre un terme à mes fonctions municipales. Je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée. Je remercie mes adjoints , les conseillers municipaux, les membres du CCAS qui pendant ces différents mandats ont rempli avec dévouement la mission qui leur avait été confiée ainsi que les employés communaux .J'ai eu la charge de conduire les affaires de la commune pendant 19 années et je l'ai fait avec beaucoup de plaisir. J'ai travaillé avec de bonnes équipes et dans un climat agréable.

En cette période de vœux, je souhaite que la nouvelle équipe qui sortira des urnes puisse continuer dans ce même climat , exercer avec enthousiasme et volonté apportant ainsi sa contribution à l'œuvre commune

Les Conseillers Municipaux, les membres du CCAS, le personnel communal et moi même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2008 .

M.Houtin



1971

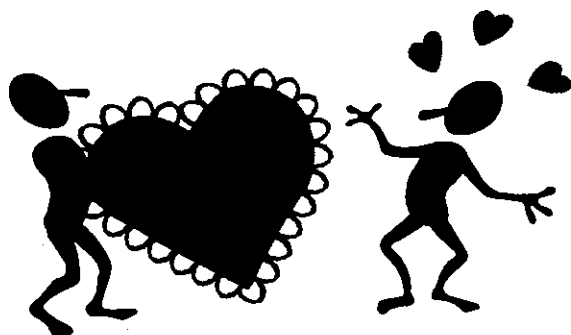
Class

1971



ETAT CIVIL 2007

BOITTIN Guilhem	28.12
COCHERIE David	26.10
LOPEZ Justin	05.07
GALISSON Alban	07.06
AUBERT Alicia	01.06
CHAUDET Raphael	14.04
GAROT Dany	23.03
GAROT Olivia	23.03



BOUVET Mickael et BRETON Magali	21 avril
PAILLARD Hubert et CHAUVIN Nelly	4 août
LEGROS Stéphane et BABIN Stéphanie	11 août
TANGUY Thierry et ANGIER Deu	18 août
BERTHE Thomas et LECOT Marina	25 août
MAUNIER Aymeric et CLAVREUL Myriam	10 septembre



NOGENT Philippe	décédé le	11 février
LEBLAIS Alan	décédé le	20 Août

SERVICES ET TARIFS

Photocopies	
l'unité	0,15 €
+de 50	0,07 €
Scolaires	0,02 €

Cartes de Pêche

Cartes à la journée 1,5 € la gaule

Cartes à l'année réservées aux habitants de la Commune à prendre à la

Mairie

19 € la carte pour deux gaules par personne

10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans

LOCATION SALLE DES FETES

Repas jusqu'à 40 personnes	86.00 €
Repas de 41 à 70 personnes	97.00 €
Repas de plus de 70 personnes	123.00 €
Vin d'honneur	23.50 €
Chauffage pour un vin d'honneur	8.00 €
Chauffage pour une autre location	19.50 €
Location pour une association communale chauffage compris	50.50 €
Location pour une association hors commune (chauffage non compris)	64.00 €
Location sonorisation	19.00 €
Vaisselle cassée ou perdue(l'unité)	1.50 €

Deux locations gratuites par association communale en partant du 1er Janvier de l'année en cours

La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service téléséjour. Vous pouvez appeler tous les numéros d'urgence gratuitement. Pour utiliser le téléphone en dehors des services d'urgence, vous pouvez téléphoner avec une carte France Télécom

N° 02 43 91 76 88

Nous rappelons que chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle qui doit être ainsi que la cuisine libre de tout matériel avant le lundi 12 h

BRUIT

L'activité de la salle doit être terminée à 2 heures du matin

En cas de non respect de cette consigne, vous vous exposez en cas de bruit (musique ou klaxon etc...) à un contrôle de la gendarmerie avec risque de verbalisation.

ORDURES MENAGERES Collecte le mercredi

Pour les personnes collectées 1 fois par semaine à domicile (le bourg et le Pâtis), Il est formellement interdit d'aller déposer des ordures dans les containers réservées aux maisons isolées et fermes sous peine d'amendes

SERVICES PUBLICS

la Mairie est ouverte le mardi de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h
le jeudi de 14 h à 17 h
le vendredi de 9h à 12h

DECHETERIES

Cossé le Vivien

Lundi - Mercredi - Vendredi -samedi	13h30-17h30
Samedi	9h-12h

Craon

Lundi- Mercredi -Jeudi-Vendredi -Samedi	13h30-17h30
Mardi et Samedi	9h-12h

CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES 2007

Maisons avec jardin visible de la rue

- 1-Mr et Mme GAROT Paul
- 2-Mme CHAUDET Gisèle
Mr et Mme AUBERT Patrick
- 3-Mr et Mme SEGRETAIN Pascal
- 4-Mr et Mme CADOT Henri
Mr et Mme BALEME Patrick
- 5-Mr et Mme Lemoine Dominique

Maisons façades

- 1- Mme LESAULNIER Monique
- 2- Mr PIQUET Jean-Jacques
- 3- Mr et Mme COUEFFE Georges
- 4- Mr et Mme RADE Maurice
- 5- Mr et Mme LEMETRE Louis

Maisons isolées ou fermes inscrites en mairie

- 1-Mr et Mme BANNIER Daniel « le Patis »
- 2-Mr et Mme CHAUVIN Guy « la Baronnerie »
- 3-Mme BANNIER Nicole « la Flingue »
- 4-Mr et Mme COURNEZ Régis « la Bourdonnais »
Mr et Mme CORDIER « la Hourdrière »
- 5-Mr et Mme PRAMPART « la Frotardière »



Principales réalisations en 2007

Carte communale

Coût 9 186.15€ HT (subvention obtenue 4 600.00€)

Elle est consultable en mairie

Zonage assainissement

Coût 7 958.02€ HT (subvention obtenue 4 093.00€)

Consultable également en mairie

Salle des fêtes

Chaises 1 779.05€ TTC

Peinture extérieure

et intérieure 5 775.00€ TTC

Sous-bassement 3 828.00€ TTC

Chauffe-eau 1 135.00€ TTC

Mairie

Changement d'une fenêtre 906.00€ TTC

Peinture fenêtres et

portes coté rue 4 075.00€ TTC

Candélabres centre bourg et rue des Acacias

Acquisition et

pose des candélabres 61 195.00€ HT

Subvention attendue 22 317.00€

Vestiaires foot

Changement de 3 portes dont 2 suite à du vandalisme

Coût 3 435.15€ une partie a été remboursée par l'assurance

Acquisition débroussailleuse 695.00€ TTC

Acquisition panneaux 922.50€ TTC

Chaque commune de la Communauté de Communes de Cossé le Vivien a eu le privilège de recevoir une statue en terre modelée par Mme TATIN Lise.

A La Chapelle Craonnaise elle représente le mois de Janvier

Janus

Statue à deux faces :

Le Passé et l'Avenir ,

Entre ces deux regards,

Le Présent

Elle est située à côté de la petite chapelle

De la croix adorée, rue de la Gare



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Club Du Bon Accueil

Rappel activités 2007

11 janvier assemblée générale , galette des rois et vote pour l'élection du bureau :

Président d'honneur : HOUTIN Michel

Président : BANNIER Daniel

Vices Présidents : GAROT Agnès -HOUTIN Marie-Claude

Trésorière : CHAUDET Gisèle suppléant : AUBRY Constant

Secrétaire : COURNEZ Francis Suppléante : LESAULNIER Monique

15 février après midi crêpes avec concours de belote pour la qualification du canton

17 février : 54 personnes sont allées voir Rouget le Braconnier à DAUMERAY

25 mars repas du CCAS avec le concours du Comité des fêtes

27 mars : début de 20 séances d'équilibre , activité décidée suite à une réunion qui avait eu lieu à Quelaines sur la prévention des chutes .Ces séances sont sous la responsabilité de l'association « Ciel Bleu » et de l'animatrice Anna BRET.Participation de la MSA et de Mme Cousin , conseillère .

30 mai : journée de la forme à Belle Vue La Forêt

26 juin voyage avec Denazé à Perros Guirrec : 51 personnes .Ballade en mer « mouvementée »

13 septembre : repas du Club

9 octobre : reprise du sport d'équilibre , 14 personnes de La Chapelle-Denazé et Simplé

6 décembre pot au feu et bûche de Noël.

Le Club compte 42 adhérents et recherche du renfort .Avis à tous pour venir nous rejoindre .N'oubliez pas la belote du jeudi après midi pour ceux qui le peuvent.

Meilleurs vœux à tous les habitants de la commune pour 2008





Voyage à Perros Guirec

Amicale des Anciens Combattants d'AFN et autres conflits

Le devoir majeur de notre association est de transmettre aux jeunes générations le souvenir de nos aînés disparus lors des conflits militaires 14/18 -39/45, campagne d'Indochine, Afrique du Nord et autres ainsi qu'à tous les militaires des contingents appelés à servir la France pendant ces conflits.

Les cérémonies officielles en leur hommage sont le 8 mai et le 11 novembre .Notre amicale et le conseil municipal dépose une gerbe au monuments aux morts en signe de reconnaissance. Merci à toutes les personnes qui nous accompagnent .

Cette année une cérémonie plus importante aura lieu autour du 11 novembre 2008.Elle existe déjà depuis plusieurs années car le Père BOUTIER souhaitait rassembler toutes les paroisses de la Sainte Famille de l'Oudon pour une célébration commune. Cette année, elle aura lieu donc chez nous.

Excellente année 2008 à tous

Le Président

A.S. LA CHAPELLE-CRAONNAISE



Effectif saison 2007-2008

L'Association Sportive de la Chapelle-Craonnaise vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2008.

L'équipe A a effectué une ascension en 3ème division de district à la fin de la saison 2006-2007 en occupant la 2ème place de son groupe.

La saison 2007-2008 s'annonçait donc plus difficile, mais le recrutement de jeunes joueurs de la chapelle et des environs nous permettait d'être un peu plus optimiste.

A la mi-saison, l'équipe première est à la 5ème place d'un groupe relativement relevé. Les matchs retours seront donc déterminants afin d'atteindre notre objectif de maintien.

L'équipe B, en entente avec Athée, évolue en 5ème division. Elle a pour objectif, cette année, de se faire plaisir en jouant avec un effectif suffisant à tous les matchs, ce qui n'a pas toujours été le cas lors de la 1ère partie de championnat.

Elle espère néanmoins former une équipe composée exclusivement de joueurs de la Chapelle Craonnaise dès la saison prochaine.

Il faudra trouver de nouveaux membres et pour cela, miser sur l'ambiance conviviale qui règne au sein de notre club. Alors n'hésitez pas à venir nombreux nous rejoindre et nous encourager cette année. Les dates et horaires des rencontres sont affichées au terrain de foot.

Nous tenons également à vous remercier pour votre accueil lors de notre passage pour la vente annuelle des calendriers. Merci également à tous les bénévoles qui contribuent à la vie du club.

En vous souhaitant encore une bonne et heureuse année 2008.

Le président
Olivier LEFEVRE

FAMILLES RURALES ATHEE - LA CHAPELLE CRAONNAISE

Les membres du conseil d'administration vous souhaitent une bonne et heureuse année 2008. Nous tenons à remercier, tout particulièrement les communes d'Athée et de la Chapelle-Craonnaise pour leur soutien.



Les réalisations de 2007

Nos principales actions consistent à proposer des activités pour les enfants pendant les vacances scolaires. Nous avons commencé avec le Carnaval en Février puis un atelier pâte à craqueler en avril pour terminer, à la Toussaint, par la décoration d'une citrouille. Nous avons également monté la crèche dans l'église.

Comme tous les deux ans, nous avons organisé un séjour à la neige à Val Cenis en Février. À la vue de la convivialité de ce séjour, un renouvellement semble envisageable.

Pour les adultes, deux soirées de peinture sur toile ont accueilli chacune une dizaine de personnes. Nous avons également finalisé la décoration de notre colonne en bois. En Décembre, 20 personnes ont participé à une soirée cuisine à la salle de la Chapelle-Craonnaise avec Jean-Jacques, le restaurateur. Une nouvelle soirée aura lieu le 18 Février 2008 au même endroit.

Nos activités qui se reconduisent d'une année sur l'autre sont :

- la gym (dispensée par un professeur)
- le repas des anciens
- le centre aéré en partenariat avec Livré-la-touche
- les paniers en osiers en janvier-
- les circuits pédestres en juin
- l'assemblée générale en mars

Une nouveauté pour l'art floral a eu lieu en septembre. Sans fleuriste en début de saison et avec 50 personnes inscrites pour cette activité, nous avons eu quelques difficultés pour trouver une intervenante. Grâce à deux personnes adhérentes à Familles Rurales, nous avons pu assurer cette activité.

Les projets nouveaux pour 2008

- Carnaval, le 27 Février avec la participation de « Bonhomme Carnaval » de Craon
- Pâte à sel, Mosaïque et Miroir avec bande de plâtre etc... pour les activités manuelles Enfants et Adultes
- Tous les autres projets sont reconduits pour l'année 2008.

L'assemblée générale du 16 mars 2007

Deux nouveaux membres sont venus nous rejoindre lors de l'Assemblée Générale.

Le bureau

Présidente	Lecot Claudine
Vice-Présidente	Julliot Sophie
Co-Trésorières	Laloué M.Noëlle et Vallée Elisabeth
Co-Secrétaires	Folliard Martine et Métairie Rose-Marie

Les membres : Aubert cathy, Aubry M.Thérèse, Bellay Christèle, Bodin Jocelyne, Breton M.Paule, Bruand Suzanne, Dersoir Claire-Marie, Fournier Colette, Garot Nathalie, Pertron Fabienne, Tuault Véronique.

Si vous le souhaitez, nous vous proposons d'adhérer à l'association de Familles Rurales en achetant sa carte. Sa mission principale est de **représenter officiellement**, auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles et de défendre leurs intérêts moraux et matériels.



Certains membres de l'association.

LE COMITE DES FETES

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2008

En 2007, nous avons organisé comme chaque année, un concours de pêche lors de l'assemblée communale suivi d'une soirée Karaoké grillades frites en plein air. Cette soirée s'est terminée par un feu d'artifice et un bal disco.

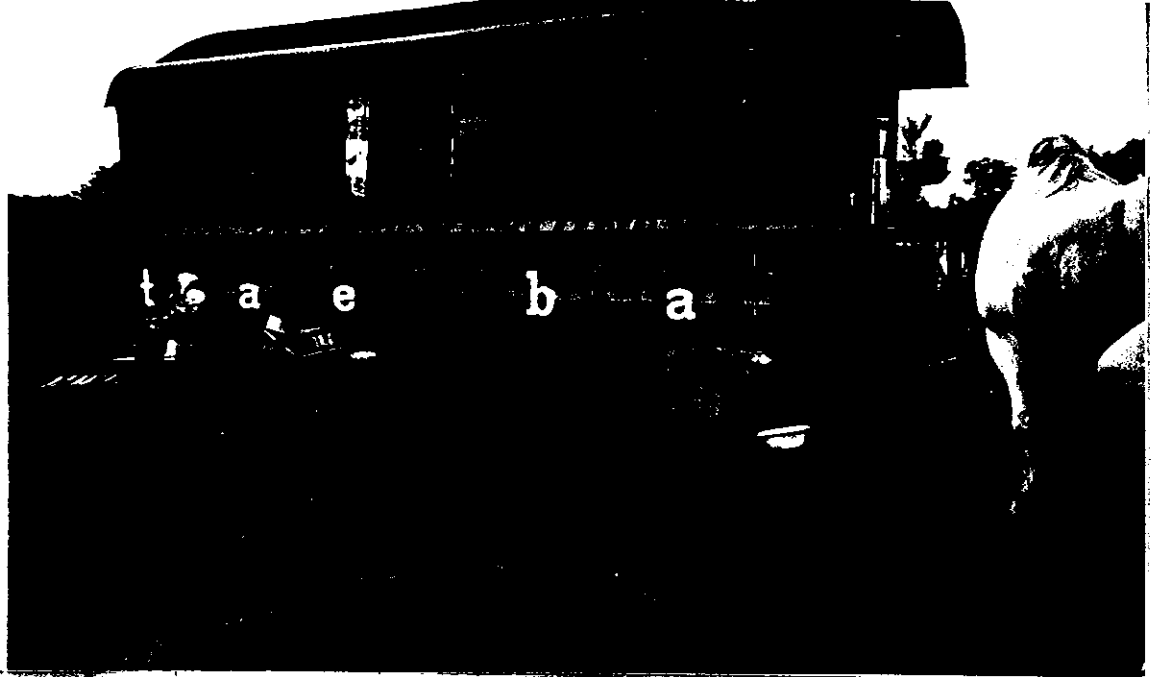
Le matin, un vide grenier était prévu dehors mais vu le mauvais temps, il s'est déroulé dans la salle des fêtes. Il devait être accompagné d'une structure gonflable pour les enfants, laquelle a du également être annulée.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons vu réapparaître une marée d'épouvantails, beaucoup d'idées et beaucoup d'initiatives !!!
Nous remercions tous les participants et les bénévoles pour le bon coup de main lors de ce week-end.

En lien avec le festival de l'humour nous avons reçu la visite du « Rideau Attelé » animé par Pierrot le Baladin, intermittent des embuscades, accompagné de sa famille. Ils ont séjourné chez nous durant une semaine à la recherche du passage de « Vivien l'Écossais » dans notre commune. Une journée champêtre fut organisée et il y a eu une bonne participation. La présence des roulettes et des chevaux amusaient autant les adultes que les enfants.

Pour l'année 2008, nous allons renouveler la même activité tout en essayant d'y apporter des nouveautés. Dans les prochaines semaines, une réunion sera organisée avec le bureau et tous les bénévoles qui souhaitent apporter des idées et de l'aide sans pour autant s'engager dans l'association. Nous sommes à votre écoute et à la recherche de toutes les idées qui pourraient dynamiser nos fêtes locales.

Le Président



L'ECOLE



*Voyage scolaire
Acro-Branche
juin 2007*



L'association des parents d'élèves, Claudine Bouleau Directrice de l'école et Fabienne Toquereau ASEM, vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année 2008.

Les diverses manifestations de 2007 : Théâtre, Poule au Pot, Marché de Noël ont remporté un franc succès donc merci à tous pour votre participation. Cela nous a permis, entre autre, d'emmener les enfants faire du poney et de l'Acro-branche ; là petits (et grands !) ont apprécié de jouer les « Tarzan » !

L'école tient également à remercier la municipalité de la Chapelle Craonnaise pour son soutien.

Dates à retenir :

**Théâtre avec la troupe de Montjean le vendredi 21 mars 2008*

**Poule au Blanc le samedi 26 avril 2008*

**Porte ouverte de l'école courant mai 2008.*

(pour toutes informations concernant l'école n'hésitez pas à contacter Mme Claudine Bouleau au 02.43.98.93.54)



TENNIS DE TABLE

Le club de tennis de table est heureux de vous présenter tous ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2008

La saison de tennis de table a recommencée avec nos fidèles adhérents, qui sont repartis pour effectuer une année dans la bonne humeur.

L'équipe, qui évolue en 4ème division départementale, a terminée en milieu de classement lors de la première phase du championnat.

Nous souhaitons finir la prochaine partie dans le haut du classement pour donner satisfaction à tous les joueurs, et ainsi engager la saison prochaine dans les meilleurs conditions.

Ceux qui sont attirés par ce sport peuvent nous rejoindre, ou nous encourager le vendredi soir. Le détail des rencontres est accessible sur internet via le site de la fédération www.fftt.com rubrique *sportif*.

Contactez nous, si vous le désirez
Patrick AUBERT
Olivier LEFEVRE

GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Le bureau de la Chapelle Craonnaise vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2008. En novembre 2007 et janvier 2008, deux battues ont été organisées ; 7 animaux ont été tués.

Concernant la lutte contre les rats musqués et les ragondins, seule la lutte par piégeage est autorisée. Courant février ou mars par arrêté municipal une lutte collective sera mise en place. Les riverains des cours d'eau ou propriétaires de plan d'eau, en cas de prolifération, peuvent prendre contact avec la mairie ou avec Gérard Lecot.

Le bureau remercie toutes les personnes qui participent à ces actions.

MOTO CLUB CAPELLO'S

Le moto club Capello's vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2008 et vous souhaite bonheur, santé et prospérité tout au long de l'année.

Les incontournables du MCC

19 et 20 Avril les 24h du Mans

16/17/18 mai GP de France au Mans

juillet week-end à Penestin

septembre soirée plein air à la salle des fêtes(grillades)



AMICALE MUTUELLE D'ENTRAIDE DE LA COMMUNE

responsables de groupe pour l'année 2008

Groupe 1	VALLEE Loic
Groupe 2	HOUTIN Régis
Groupe 3	PAILLARD Paul

La vie de notre quartier,

Le hameau du Pâtis

Situé à 1 km du bourg de la Chapelle Craonnaise sur la route de Denazé, le hameau comptabilise désormais 17 habitants.

Petit rappel pour 2007 :

Le Mariage de Myriam et Aymeric le 1^{er} septembre,
Le départ de Céline, Aurélien et Maxence ,
L'arrivée de Freddy et Caroline.

Les activités 2007 :

Janvier : Vœux et galette des rois

Mai : Regroupement du hameau pour aller voter en famille pour les élections présidentielles



Quelques habitants du Pâtis devant le bureau de vote.

Jun : Journée grillades et jeux avec nos voisins des Hourdrières et anciens habitants du Pâtis



Assemblée du Pâtis le 16 juin 2007

Juillet : Rassemblement des habitants pour le concours d'épouvantails de la commune



Camping du PASTIS affichant complet

Tous les habitants du hameau du Pâtis vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette année 2008

Réforme du permis de construire

Le permis de construire et les autres autorisations d'urbanisme font actuellement l'objet d'une **réforme majeure qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007**.

- **Les objectifs de la réforme**

La réglementation de l'urbanisme et les procédures pour obtenir un permis de construire sont devenues au fil du temps de plus en plus complexes.

Pour ces raisons, le gouvernement a décidé une réforme des autorisations d'urbanisme dont les objectifs sont de :

- clarifier et regrouper les différentes procédures existantes
- garantir les délais et améliorer les conditions d'instruction des demandes
- renforcer la sécurité juridique des autorisations d'urbanisme et responsabiliser les acteurs

Les nouvelles dispositions visent à faciliter l'acte de construire pour les citoyens, en clarifiant le droit de l'urbanisme, en améliorant les conditions d'instruction des demandes et en simplifiant le contrôle des travaux.

1 - Des procédures regroupées

Le code de l'urbanisme prévoit actuellement 11 régimes d'autorisation et 5 régimes de déclaration.

La réforme regroupe ces autorisations **en 3 permis** :

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir

et **une déclaration préalable**.

2 - Des champs d'application plus précis

Le champ d'application des procédures est fixé de façon exhaustive et concerne :

- les constructions nouvelles ;
- les travaux sur constructions existantes ;
- les aménagements ;
- les démolitions, le décret imposant notamment un permis de démolir dans les secteurs protégés au titre du paysage ou des monuments.

Pour chacune de ces catégories le code de l'urbanisme énumère :

- les travaux soumis à autorisation,
- les travaux soumis à déclaration préalable,
- les travaux dispensés de formalité du fait de leur faible importance ou de leur caractère précaire.

3 - Des délais d'instruction garantis aux demandeurs et un contenu des dossiers de demande précisé

Un délai « de base » est indiqué sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie.

Ce délai est de :

- 1 mois pour les déclarations,
- 2 mois pour les permis de construire une maison individuelle et les permis de démolir,
- 3 mois pour les autres demandes de permis de construire et les permis d'aménager.

Une majoration de délai peut être fixée lorsque certaines consultations sont nécessaires (architecte des bâtiments de France notamment).

Cette majoration doit être notifiée au plus tard 1 mois après le dépôt du permis en mairie.

La liste des pièces composant le dossier est désormais donnée de façon exhaustive.

Si le dossier est incomplet, la demande de pièces manquantes doit être notifiée dans le délai d'1 mois à partir du dépôt de la demande en mairie. Passé ce délai, aucune prolongation de délai n'est possible.

- **La mise en oeuvre**

Les imprimés pour demandes et la notice/mode d'emploi sont disponibles sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables à l'adresse suivante : <http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>

Les usagers ne disposant pas d'accès à internet peuvent retirer les imprimés en mairie, unique lieu de dépôt des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme. Les renseignements généraux sur les autorisations d'urbanisme peuvent être obtenus également en mairie ou auprès des unités territoriales de la direction départementale de l'équipement.

ATTENTION

Les personnes ayant obtenu un permis de construire avant le 1^{er} octobre et qui achèvent leur construction après cette date doivent produire le nouveau type de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Les coordonnées des unités territoriales

Unité Territoriale Nord Mayenne

226, rue Joseph Cugnot – ZI « Le Terras » - BP 125 - 53103 Mayenne cedex

Bureau d'urbanisme - Tél : 02.43.08.24.20 * Fax : 02 43 08 24 39

horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

Permanences à compter du 1er novembre 2007 à :

- *Pré en Pail, les mercredis matin de 9h00 à 12h00 - salle de réunion de la communauté de communes ;*

- *Ernée, les jeudis matin de 9h00 à 11h30 - bureau n°2 de la cité administrative, square Renault Morlière ;*

- *Villaines la Juhel les mercredis après midi de 14h00 à 18h00 - salle de réunion de la communauté de communes;*

Accueil téléphonique

Tous les jours de 14h00 à 17h00

Unité Territoriale Centre Mayenne

Cité administrative – rue Mac Donald – BP 3842 – 53030 Laval cedex

Bureau d'urbanisme - Tél : 02 43 67 89 20 Fax : 02 43 67 89 99

horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi matin de 09h00 à 12h00

Suspension provisoire des permanences

Accueil téléphonique

Tous les jours de 9h00 à 12h00

Unité Territoriale Sud Mayenne

Centre d'Activités du Chemin – 4, rue de la Petite Lande – BP 30359 – 53203 Château-Gontier

bureau d'urbanisme - Tél : 02.43.09.37.90 * Fax : 02 43 09 37 99

horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi matin de 09h00 à 12h00

Suspension provisoire des permanences

Accueil téléphonique

Tous les jours de 9h00 à 12h00

* Un répondeur téléphonique précisera ces plages d'accueil pour les appels en dehors de ces plages.

La Maison Départementale de l'Habitat

**3 associations au service du logement en Mayenne
Renseignez-vous dès maintenant !**

ADIL : Association Départementale d'Information Logement

- . *Conseils neutres et gratuits sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement*
- . *Diffusion des adresses de location des professionnels dans le parc privé*
- . *Fichier des terrains à bâtir en Mayenne*
- . *Etudes personnalisées des projets d'accession à la propriété et d'investissements locatifs*

ADLJ : Association Départementale pour le Logement des Jeunes

- . *Accueil, information, orientation des jeunes de moins de 30 ans (entretiens personnalisés, ateliers recherche de logement...)*
- . *Aide à la constitution de dossiers administratifs et financiers (aides au logement, loca-pass...)*
- . *Accompagnement social lié au logement*
- . *Intermédiation locative (parc de logements réservés en priorité aux jeunes en insertion professionnelle, sous-location...)*

HD 53 : association départementale Habitat et Développement

- . *Informations sur toutes les aides à l'amélioration de l'habitat*
- . *Conseils et assistance pour les propriétaires (demandes de subvention, diagnostics thermiques, bilan de rénovation électrique...)*
- . *Espace d'informations sur les économies d'énergie (documentation et conseils gratuits) ; N° direct : 02 43 91 47 66.*

A.D.I.L. Tél. 02 43 69 57 00 adil53@wanadoo.fr www.adil.org/53	A.D.L.J Tél. 02 43 69 57 57 adlj@wanadoo.fr www.adlj.org	Habitat et Développement Tél. 02 43 91 19 91 HD53@wanadoo.fr www.habitatdeveloppement.fr
17 rue Franche Comté - BP 837- 53008 LAVAL cedex		



Le Centre Local d'Information et de Coordination G rontologique
est un lieu d'accueil, d' coute, de r flexion, et de coordination, au service des Personnes
Ag es, de leur entourage ainsi que des professionnels.

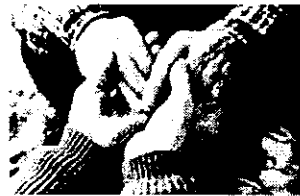
**POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES PERSONNES AGEES DU TERRITOIRE,
LE C.L.I.C. ALLI'AGES PROPOSE DES ACTIONS COLLECTIVES
EN LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS**

UN ACCUEIL DE JOUR

Vous aidez un proche au quotidien
Tous les jours, vous en prenez soin
Vous avez besoin de vous lib rer une journ e par semaine

Des professionnels vous proposent un relais   travers la cr ation de cet accueil
qui se d placera dans 6 sites diff rents du Pays de Craon.

Un groupe d'aide aux aidants



Conjoints, Familles, Professionnels, B n voles
proches de personnes  g es qui souffrent
de la maladie d'Alzheimer.

Des r unions d'information suivies d'une formation vous seront propos es d but 2008.

Une animation avec SIEL BLEU

Pour les personnes  g es de 60 ans et plus
qui ont envie de :

- Bouger
- Sortir de chez elles
- Partager un moment de d tente
- Se retrouver entre elles

Un groupe vous est propos  sur chacun des 3 cantons



Si vous  tes int ress  par ces actions, contacter le CLIC ALLI'AGES.

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES CONTRE LA POLLUTION PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Source : ONEMA

Les traitements phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides) réalisés à proximité de l'eau peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau et aux milieux aquatiques.

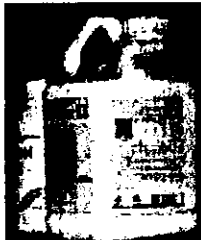
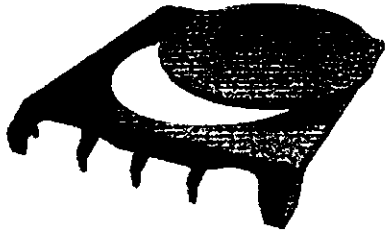
Pour la préservation de notre ressource en eau potable et de nos écosystèmes aquatiques :

Ne traitez pas à proximité de l'eau !

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres des cours d'eau : traits bleus pleins et pointillés et points bleus de la carte IGN au 1/25 000^e.

A partir du 1^{er} janvier 2008, un arrêté préfectoral interdit l'application de produits phytosanitaires :

- directement sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égouts,
- sur tout le reste du réseau hydrographique même à sec : fossés, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau (mares, étangs..)
- à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.



Lire attentivement l'étiquette du produit employé en recherchant des mentions « ne pas traiter à moins de X mètres des points d'eau » car ces distances peuvent être plus importantes pour certains produits.

L'utilisateur de produits phytosanitaires est **responsable** des conséquences de son traitement. Il doit prendre en compte les conditions climatiques (vent et pluie) pendant et après l'application du produit.

En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des produits phytosanitaires, les peines encourues sont fixées par le Code Rural et en cas de faits nuisibles sur la santé et/ou dommage à la faune et à la flore, par le Code de l'Environnement, article L.216-6 (jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement).

SOMMAIRE

- Page 1 :**
- Editorial "le temps du débat"
 - Les ateliers "quatre enjeux majeurs"
- Pages 2 et 3 :**
- Ce qui s'est exprimé
- Page 4 :**
- Où s'appliquera le SCoT du Pays de Craon ?
 - Pourquoi un SCoT pour le Pays de Craon ?
 - Qui est responsable du SCoT ?

Editorial

SCoT : le temps du débat

Le numéro 2 du journal du Schéma de COhérence Territoriale du Pays de Craon (SCoT) rend compte des résultats de la réflexion collective engagée dans le cadre de la concertation de ce projet.

A travers divers ateliers thématiques, élus, représentants des services, acteurs du territoire... ont pu échanger sur différentes thématiques : économie, environnement, habitat etc... en vue de fixer les orientations à donner à la politique de développement territorial des prochaines années.

La mise en débat a permis à ces acteurs d'exprimer leurs attentes, leurs craintes, leurs espoirs pour l'avenir de notre territoire. Cette concertation, cette approche participative du projet est emblématique des modalités d'élaboration d'un SCoT : un travail collectif dans une approche pluridisciplinaire au service d'une ambition globale.

Cette lettre d'information synthétise donc l'essentiel des attentes qui se sont exprimées. Le troisième numéro exposera les pistes d'actions que le Pays mettra en œuvre.

CONTACTS

**Syndicat Mixte
du Pays de Craon**

Siège : Centre Administratif Intercommunal
Rue Buchenberg
BP 71 - 53400 Craon

Tél : 02.43.09.61.61

e-mail :
paysdecraon@wanadoo.fr

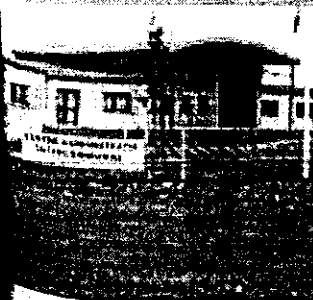
Les ateliers

Quatre enjeux majeurs...

La démarche engagée pour l'élaboration du SCoT du Pays de Craon et d'une charte de territoire se poursuit. Les enseignements du diagnostic - dont le précédent numéro de ce Journal (janvier 2007) avait donné une synthèse - et les perspectives qui s'en dégagent, ont été débattus dans le cadre de divers ateliers thématiques réunissant les principaux acteurs du territoire.

Quatre préoccupations majeures se sont exprimées lors de ces rencontres. D'abord, s'inscrire dans la continuité des actions qui ont déjà démontré leur pertinence par rapport aux besoins (politiques environnementales, actions en faveur de l'immobilier industriel et artisanal notamment). Deuxièmement, conforter le Syndicat Mixte du Pays de Craon en tant qu'acteur, en développant ses capacités d'actions à l'échelle du territoire, d'autant plus que différentes politiques (agriculture, environnement, industrie, tourisme, culture, santé, action sociale...) nécessitent des démarches communes. Troisièmement, développer les échanges, la coordination, et la mutualisation des moyens, actions d'autant plus nécessaires que la ruralité a parfois pour corollaire l'isolement des personnes. Enfin, valoriser la qualité de vie dont bénéficient les habitants pour promouvoir le Pays et renforcer son attractivité, en particulier dans une perspective d'accueil de nouveaux actifs.

Les principales pistes d'action explorées lors de ces réunions sont détaillées dans les articles thématiques en pages centrales de ce journal.





CE QUI S'EST EXPR

La mise en débat a permis aux différents acteurs de se positionner sur les principaux enjeux mis en exergue lors de la phase de diagnostic précédente.

Vivre, habiter ...

Des milieux naturels identitaires

Le maintien d'un cadre de vie de qualité est une des préoccupations majeures. Le Pays aura à élaborer des projets pour la gestion et la restauration des milieux naturels qui font son identité (par exemple, réaliser un inventaire faunistique et floristique à l'échelle du Pays, pour répertorier ses spécificités par zones et concevoir des mesures de protection adaptées aux zones concernées). La relance des plans bocagers, soutenus par une bonne gestion des haies et des boisements, et l'élaboration d'un plan de gestion paysager lors de la reprise d'une exploitation agricole, contribueraient également à la pérennisation de l'identité paysagère du Pays de Craon. Il est apparu nécessaire, en outre, d'améliorer la gestion des zones humides, dont un inventaire est en cours de réalisation.

Redécouvrir le patrimoine

Ouvrir le patrimoine local à un plus large public est un souhait exprimé par les participants aux débats. Le Pays aura notamment à renforcer l'attractivité des sentiers de découverte en y installant une signalétique permettant la mise en valeur des sites remarquables situés à proximité de ces sentiers. Autre piste évoquée, la création d'un centre de ressources qui permettrait de communiquer sur les monuments et éléments architecturaux typiques (historique, techniques de construction).

Valoriser l'identité du Pays

La mise en valeur de l'identité du territoire à travers son bâti a également été mise en exergue. Il est apparu utile d'établir, par exemple, des chartes de recommandations architecturales et paysagères... de manière à encourager l'utilisation de matériaux locaux dans la

construction et d'essences locales pour les plantations. Un salon de l'habitat pourrait être organisé afin de sensibiliser la population à tous ces aspects de l'habitat.

Diversifier l'offre de logements...

La recherche d'une plus grande diversité dans l'offre de logements et de terrains à bâtir, ainsi qu'une réflexion sur l'insertion harmonieuse des constructions nouvelles dans les bourgs, contribueraient à renforcer la qualité du cadre de vie.



Optimiser les ressources

Économiser l'eau et les énergies

Le Pays de Craon importe 70% de son eau potable, à partir notamment de la production du Syndicat Mixte de renforcement en eau potable du Sud-Ouest Mayenne, lequel traite l'eau de la Mayenne. Il est donc apparu nécessaire de recommander une surveillance

accrue des réseaux (eau potable – eaux usées – eaux pluviales) et d'accompagner des actions de sensibilisation aux économies, tant auprès des particuliers qu'auprès des professionnels (pratiques agricoles – démarches environnementales des entreprises). Les programmes de lutte contre les inondations, de préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau dans les cours d'eau du territoire, conduits par les Syndicats de bassins, devront être poursuivies en conformité avec les orientations du SAGE de l'Oudon. La politique de sensibilisation à la formation, à la gestion des boisements et des haies, initiée par le Syndicat Mixte ces dernières années, devra être affirmée dans la perspective d'un développement de la filière bois-énergie. Les potentialités de l'énergie éolienne pourraient par ailleurs être étudiées sur le territoire.

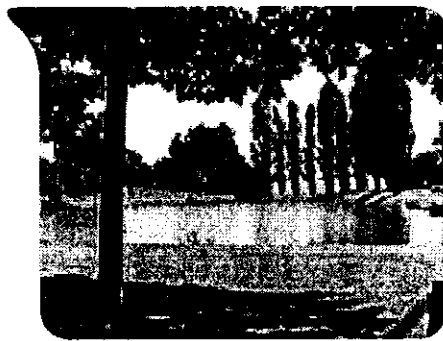
Enfin, l'engagement des collectivités dans une démarche «Haute Qualité Environnementale» (équipements publics – logements sociaux...) serait de nature à contribuer aux économies d'énergie.

Soutenir la réduction des flux de déchet

L'élimination des déchets est bien maîtrisée sur le territoire du Pays de Craon. Une campagne d'incitation à l'utilisation de composteurs individuels pourrait réduire l'apport de déchets verts sur les sites de collecte.

L'ouverture d'un troisième site de déchets inertes (au nord du territoire) pourrait par ailleurs être envisagée pour les entreprises du BTP, auxquelles s'imposeraient le tri des déchets inertes sur les chantiers.

Le Pays de Craon devra poursuivre ses campagnes de sensibilisation au tri sélectif.



Pour informer la population et inciter à la mise en œuvre des actions, la création d'une «Maison de l'Environnement et du Développement Durable», couplée avec le Pôle de Sensibilisation aux Pratiques Agricoles a été évoquée au cours des réunions de l'atelier «environnement».

Accueillir, travailler, entreprendre...

Une agriculture performante et novatrice

L'agriculture est essentielle au Pays de Craon. Le maintien, le développement d'une agriculture performante et novatrice doivent être assurés à partir notamment : d'une mutualisation des moyens (outils, secrétariat comptabilité...), d'un accès facilité aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, d'une meilleure communication sur la profession (visites d'exploitation, actions de découverte...), d'échanges sur les techniques adéquates.



Développer les partenariats, soutenir l'activité

L'organisation de l'offre foncière en faveur des entreprises doit être assurée sur le territoire à court, moyen et plus long terme (développement des zones d'activité sur les sites stratégiques prenant en compte la desserte routière, l'environnement, les potentiels de développement, création de réserves foncières).

Dynamiser l'offre touristique

Le développement du « tourisme vert » : pêche, randonnées (pédestres, équestres, cyclables)... doit être un atout pour le Pays de Craon ainsi que le développement de la communication : plans, signalétique, points d'informations... création d'une page Internet dédiée au Pays de Craon sur le site du Comité Départemental du Tourisme... L'attractivité du site de la Rincerie a été soulignée. Celle-ci doit être renforcée (accès au site - schéma directeur de développement, incluant l'organisation de la baignade et une offre d'hébergement léger de loisirs sur le terrain de camping).

Sortir

Le Pays de Craon, qui propose une offre culturelle et de loisirs diversifiée, dispose d'équipements suffisants en termes de salles de spectacles et polyvalentes. La notoriété des manifestations culturelles au niveau communal doit être étendue à l'échelle du Pays. La mise en réseau de l'information culturelle, par le biais d'un site Internet et d'un « agenda culturel et de loisirs », permettrait de réaliser un véritable observatoire et de mieux informer les publics. La mutualisation des moyens financiers, matériels et humains, ainsi que le recrutement de personnels compétents pourraient favoriser le développement des initiatives à l'échelle du Pays (économie de fonctionnement - fidélisation des animateurs - développement des moyens mobiles...).

Se déplacer

À l'instar d'autres territoires ruraux, l'essentiel des déplacements s'effectue en automobile. Les routes principales contournent le Pays de Craon, desservi seulement par des axes secondaires. Certains projets d'aménagements, (mise à 2x2 voies de l'axe Rennes-Angers... déviation Sud de Laval... mise en service de l'aéroport de Notre Dame des Landes) pourraient contribuer à terme à la modernisation du réseau routier. Le réseau Petit Pégase mis en place par le Conseil général et les liaisons de transports en commun sont insuffisamment utilisés sur le Pays de Craon. Des politiques tarifaires attractives, l'incitation au covoiturage devraient être étudiées pour offrir une alternative à la voiture individuelle.



Aider, accompagner, informer ...

Préserver des services de santé de qualité...

Il s'agit d'un enjeu primordial en territoire rural.

Dans le domaine de la santé, certains secteurs sont peu représentés sur le territoire. Des « relais » seraient à envisager à l'échelle du Pays. L'action des structures d'information et de coordination devra être soutenue et renforcée (recensement des structures de santé et d'action sociale...).

La qualité des personnels d'intervention et d'encadrement des services concernés a été soulignée. La formation des personnels de santé doit être développée ainsi que la communication sur



ces métiers, afin de contribuer à mieux répondre aux enjeux du territoire dans ce domaine au cours des prochaines années.

... action sociale : coopérer, identifier et coordonner

L'organisation d'une politique sociale à l'échelle du Pays est préconisée. Des partenariats avec les établissements scolaires, les maisons de jeunes, les associations sportives permettraient de développer des actions de prévention et d'accompagnement des enfants et des parents. En matière d'urbanisme, la mise en œuvre d'une politique adaptée aux personnes à mobilité réduite devrait être encouragée, tout comme la mise en place de services et plans de déplacement en faveur de la mobilité des personnes isolées.

Un annuaire des associations et des services à la personne, ainsi qu'un répertoire indiquant les spécificités et les capacités d'accueil seraient utiles. Ces outils d'information devraient s'inscrire dans le cadre d'une organisation ayant pour finalité de mutualiser les moyens matériels et humains.

Territoire

Où s'appliquera le SCOT du Pays de Craon ?

La définition du périmètre du SCOT lance le processus d'élaboration. Il est établi par les collectivités membres du futur SCOT et validé par arrêté du préfet du département.

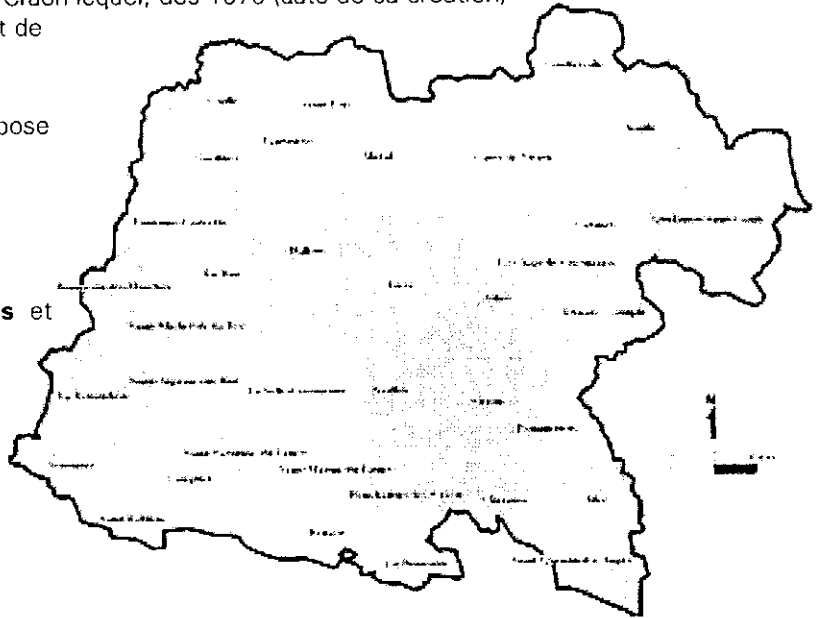
Le Pays de Craon est apparu comme le plus pertinent pour constituer le périmètre du SCOT : le Pays est, par définition, un espace cohérent sur le plan géographique, historique, culturel, économique et social. Ces considérations ont été dès l'origine prises en compte pour la création du Syndicat Mixte du Pays de Craon lequel, dès 1976 (date de sa création) a élaboré le premier contrat de territoire avec la région.

Le Pays de Craon se compose de trois Communautés de communes :

- Craon,
 - Cossé-le-Vivien
 - Saint-Aignan / Renazé,
- regroupant **37 communes** et environ **27 000 habitants**.

Communautés de communes dans le périmètre du SCOT

- C.C. de la région de Cossé-le-Vivien
- C.C. de la région de Craon
- C.C. de la région de Craon / Renazé



Concertation

Un projet qui nous concerne tous !

Est-ce important ?

Oui. Car le projet de SCOT va engager le Pays dans la durée et les orientations choisies auront des répercussions sur la vie quotidienne de tous. Il est donc important que les habitants s'impliquent dans la démarche, et que les décisions prises fassent l'objet d'un large consensus.

Une phase de concertation est donc prévue par la loi afin d'informer les habitants de l'intérêt et des modalités de la démarche... mais surtout pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'exprimer, de questionner, d'émettre des souhaits ou de communiquer leurs attentes.

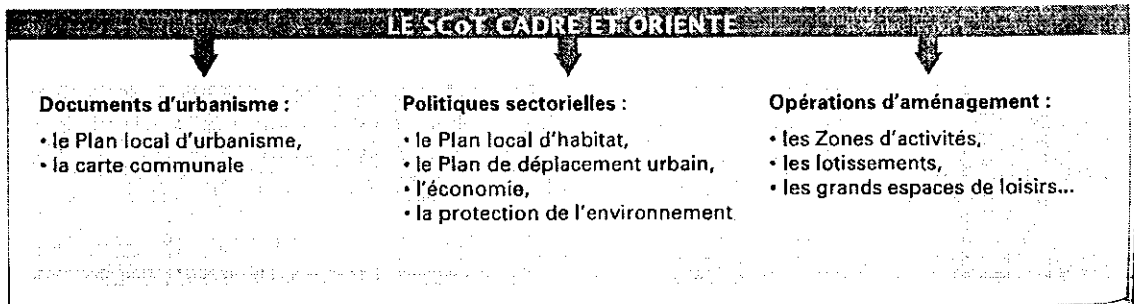
Comment et où aura-t-elle lieu ?

Un débat constituant la phase de concertation complètera le travail des commissions thématiques. Il sera organisé dans le cadre d'une réunion publique dont la population sera informée.

Comment s'informer ?

Toutes les personnes intéressées par le sujet pourront :

- Aller voir l'exposition itinérante de présentation du SCOT qui tournera dans les différentes collectivités.
- Lire les 3 numéros de ce Journal diffusé dans les mairies qui rendent compte de l'évolution de la démarche.
- Lire le bulletin d'information intercommunal «Les nouvelles du Pays de Craon»



Elaboration du PADD.
Mise en place de la concertation avec tous les acteurs locaux concernés par le SCOT (2006/2007).

Modification.

Révision (changement important ou écoulement d'une durée de 10 ans).

Région

PAYS DE LA LOIRE

PARTENAIRES FINANCIERS



www.paysdelaloire.fr

SCOT

du Pays de Craon

2006-2011

Evaluer pour mieux répondre aux enjeux de l'eau sur le territoire

La Commission Locale de l'Eau se penche sur l'évolution de l'état des eaux sur le bassin versant de l'Oudon.

Cette année marque le trait d'union entre :

- l'état des lieux du bassin réalisé en 1998 pour élaborer le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- l'état constaté au moment de l'approbation de ce schéma par arrêté préfectoral en 2003,
- aujourd'hui où se dessinent les orientations de demain en application de la Directive cadre européenne sur l'eau qui fixe le retour au bon état écologique des cours d'eau pour 2015.



Localisation géographique
du bassin versant de l'Oudon (en gris)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Oudon élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) et adopté le 4 septembre 2003 fixe les enjeux et objectifs pour la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin pour les 10 ans à venir. Il est important de signaler que le travail abouti en 2003 a été fondé à partir de données recueillies en 1998.

La Commission Locale de l'Eau a décidé en 2004 d'évaluer la mise en application des orientations du S.A.G.E. comme celui-ci le demande et surtout de vérifier le degré d'atteinte de ses objectifs.

L'évaluation permet de suivre les actions entreprises par les acteurs et d'en mesurer les effets sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Pour le bassin versant de l'Oudon, les outils de l'évaluation comprennent :

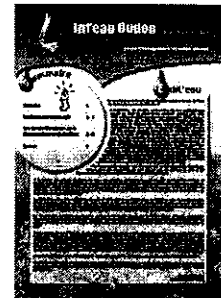
- un tableau de bord de suivi d'indicateurs,
- des fiches de suivi par action,
- des fiches de suivi par objectif,
- des illustrations à l'aide de graphiques et de cartes de synthèses.

Commission Locale de l'Eau
☎ 02 41 92 52 84
✉ sage-oudon@wanadoo.fr
www.gesteau.eaufrance.fr

Pour en savoir plus deux documents sont à votre disposition :

- la lettre inf'eau Oudon n° 7 du mois d'octobre 2007,
- la synthèse de l'évaluation 2006 du S.A.G.E. à paraître courant décembre.

Ces documents sont ou seront disponibles en mairies ou à la Commission Locale de l'Eau et sur Internet aux coordonnées ci-dessous.



Zoom sur l'évaluation de l'enjeu qualité de l'eau

Que les pollutions des eaux soient d'origines industrielle, agricole ou domestique, de nombreuses actions se sont mises en place pour les combattre.

Cependant les objectifs de qualité des eaux fixés ne sont pas encore atteints quatre ans après l'approbation du S.A.G.E.

La mobilisation des acteurs doit donc se poursuivre et surtout se renforcer afin de confirmer une légère tendance à l'amélioration de la qualité. Malheureusement les données de qualité d'eau observées en 2007, plutôt médiocres, nécessitent d'être très prudent, le recul est encore insuffisant pour conclure de manière fiable et certaine quant à la pérennité des acquis.

La prise de conscience de chacun aidera aussi fortement à l'amélioration de la qualité de l'eau, en permettant la résorption des points noirs de pollution de toutes origines mais aussi en assurant au quotidien une protection efficace de toutes les ressources en eau.

Tableau d'analyse de l'atteinte des objectifs

Thème	Etat initial (Percentile 90*, 1996-1998)	Objectifs du S.A.G.E.	Etat 2004-2006 (percentile 90)
Nitrates	71 mg/l	40 mg/l	48 mg/l
Phosphates	0,7mg/l	0,5 mg/l	0,27 mg/l
Total pesticides	3µg/l	1µg/l	2 µg/l
Chlorophylle a	95 µg/l	60µg/l	81 µg/l

*plus mauvais résultats retenus lorsque les 10 % les plus mauvais sont éliminés

Qu'est ce que la C.L.E. ?

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation et de réflexion créée par le Préfet à l'échelle d'un bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Sur le bassin versant de l'Oudon elle se compose de 64 membres représentants des élus, des usagers et socio-professionnels, des services de l'Etat.

CALENDRIER DES FETES 2008

<p>JANVIER 13- Vœux Municipalité</p> 	<p>FEVRIER</p> 	<p>MARS 2 Repas CCAS 21 - Théâtre Ecole</p>
<p>AVRIL 26- Poule au Pot Ecole</p>	<p>MAI</p> 	<p>JUIN</p> 
<p>JUILLET 12-13 Assemblée Communale</p>	<p>AOÛT</p> 	<p>SEPTEMBRE 13- Moto Club</p> 
<p>OCTOBRE 18-Classes 8</p> 	<p>NOVEMBRE 15 -ASCC Soirée gastronomique</p>	<p>DECEMBRE 14- Arbre Noel Ecole</p> 